

sion pour les divers districts de Taïti, pour la surveillance et l'inspection des terrains que prépare la population indigène ; il est chargé en même temps de l'examen des jeunes Taïtiens proposés comme ouvriers militaires, pour le recrutement de la compagnie indigène.

Il est accompagné de l'Indien Paete, juge-inspecteur, chargé de reconnaître et constater si les registres des juges des districts sont tenus à jour et en règle.

Après délibérations en Conseils de gouvernement et d'administration, la goëlette la *Sarah-Ann* a été achetée au commerce, le 27 juin, pour le service des Établissements, et pour porter d'urgence des vivres au navire et à la garnison détachés à Nuhiva ; cette goëlette prend le nom de *la Nuhiva*.

*Mouvements des bâtiments de la division navale de l'Océanie pendant les mois de mai et juin 1850.*

ENTRÉS.

16 mai. — L'avis à vapeur *le Cocyte*, commandé par M. Gizolme, lieutenant de vaisseau, venant de Moorea.

21 mai. — La goëlette coloniale *Papeete*, commandée par M. Gaude, enseigne de vaisseau, venant de Tautira.

4 juin. — La goëlette coloniale *Papeete* venant de l'archipel des Pomotu.

19 juin. — L'avis à vapeur *le Cocyte*, venant de l'archipel des Pomotu.

30 juin. — La corvette *la Durance*, commandée par M. Vincent, capitaine de frégate, venant de France, Rio-Janeiro et Valparaiso.

SORTIS.

14 mai. — L'avis à vapeur *le Cocyte*, pour Moorea.

17 mai. — La goëlette coloniale *Papeete*, pour Tautira.

28 mai. — L'avis à vapeur *le Cocyte*, et la goëlette coloniale *Papeete* pour l'archipel des Pomotu.

10 juin. — La goëlette coloniale *Papeete*, pour Anaa et Tubuai du Sud.

*Le chef d'état-major,*  
J. DE LA VAISSIÈRE.